

PAR COURRIEL :

Laval, le 25 juin 2015

Objet : Demande d'accès concernant le lot 2 072 937 à Laval

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 15 juin dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en annexe les documents demandés. Il s'agit de :

1. Courriel du 26 mai 2011, 1 page
2. Lettre du 29 octobre 2010, 2 pages
3. Rapport d'inspection du 18 août 2010 et photo, 8 pages

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Toutefois, 1 courriel du 11 février 2015, relève de la ville de Laval. En vertu de l'article 48 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous référons au responsable de l'application de cette loi au sein de cette municipalité :

Me Chantal Sainte-Marie, Greffière par intérim  
1, Place du Souvenir C.P. 422, succ. St-Martin  
Laval (QC) H7V 3Z4

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au 450 661-2008, poste 302.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

IF/if

original signé par

Isabelle Falardeau

Répondante régionale de l'accès aux documents

p.j.

**Jean, Yannick**

---

**De:** Jean, Yannick  
**Envoyé:** 26 mai 2011 10:38  
**À:** art.53-54  
**Objet:** Restauration du milieu humide 840  
art.53-54

Tel que discuté ce matin, je vous demande de me prévenir 24 heures avant le début des travaux de restauration de la portion remblayée du milieu humide 840.

Je vous rappelle également que comme mentionné dans la lettre datée du 25 novembre 2010, que ma collègue Mme Znagui vous a envoyé, le ministère vous demande notamment de:

- retirer le remblai du milieu humide jusqu'à ce que le terrain ait retrouvé sa topographie initiale;
- scarifier les sols si ceux-ci ont été compactés pendant les travaux
- procédé à l'ensemencement d'espèces herbacées indigènes.

J'attends un retour de votre part prochainement.  
N'hésitez pas à me contacter pour toute question.

Veillez agréer l'expression de mes sentiments distingués,

**Yannick Jean**  
Centre de contrôle environnemental du Québec  
Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)  
Bureau de Laval  
850, boulevard Vanier, Laval (Québec) H7C 2M7  
☎ (450) 661-2008 poste 311  
✉ [yannick.jean@mddep.gouv.qc.ca](mailto:yannick.jean@mddep.gouv.qc.ca)  
Fax: (450) 661-2217

2011-05-26

---

Direction régionale du Centre de contrôle environnemental  
de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

Laval, le 29 octobre 2010

Envoi par messagerie

Ent. Frigorifique CONGIOMAX Inc.  
2600, Montée St François  
Laval (Québec) H7E 4P2

N/Réf. : 7430-13-01-01339-00

**Objet : Travaux de remblayage touchant un marécage arbustif situé sur le lot  
#4064301 du cadastre du Québec à Laval.**

---

Madame,  
Monsieur,

La présente fait suite à l'inspection effectuée le 18 août 2010 pour vérifier l'état du marécage arbustif sur le lot #2072936 au sud de votre propriété. Ce marécage arbustif est notamment répertorié #840 selon l'étude de Municonsult réalisée en 2004 pour le compte de Ville de Laval.

Il a été constaté que des travaux de remblayage ont été réalisés récemment sur le lot #4064301 et toucheraient au lot # 2072936 et que ces remblais empiètent sur le marécage arbustif dans sa portion nord est.

Or tous travaux dans un étang, marais, marécage ou tourbière nécessitent au préalable l'obtention d'un certificat d'autorisation auprès du Ministère du Développement Durable de l'Environnement et des Parcs; article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2).

Les remblais empiètent sur le marécage arbustif et en occupent une petite superficie et contreviennent donc à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement puisqu'ils n'ont pas été autorisés. Par conséquent, ces remblais doivent être retirés de ce milieu dans les meilleurs délais.

**Veillez donc nous faire part de vos intentions quand aux correctifs à apporter d'ici le  
23 novembre 2010.**

*Bureau de Laval*

850, boul. Vanier  
Laval (Québec) H7C 2M7  
Internet: <http://www.mddep.gouv.qc.ca>

Téléphone : (450) 661-2008  
Télécopieur : (450) 661-2217

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec madame Salwa Znagui au (450) 661-2008 (poste 304).

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

SB/sz

  
Safa Boujida, coordonnatrice par intérim

# RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec  
Direction régionale de Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides  
Région de Laval  
Bureau de Laval

## 1. Identification

Date de l'inspection : 2010-08-18 AAAA-MM-JJ	Heure d'arrivée : 13 h 15	Heure de départ : 14 h 10
Inspecteur : Salwa Znagui		Accompagné de :
No intervention : 300 633 811	No gestion documentaire : 7430-13-01-01339-00	
Type d'intervention :	No document :	
Type de demande liée : Plainte à car. environnemental <i>inspection initiée à l'interne</i>	No demande : 200 204 360	
But de l'inspection : Inspection à la suite de la demande d'information du CRE de Laval relativement à leur constat d'altération de milieux humides dont le MH#840. Le CRE de Laval a effectué le suivi de l'inventaire des milieux humides de la région.		

Lieu inspecté	
Nom du lieu : Milieu humide #840.	
Nom usuel du lieu :	
Localisation du lieu inspecté (adresse civique, cadastre rénové ou lot, rang, cadastre) : Milieu humide # 840. Au nord ouest de l'intersection Montée Saint-François/ Rang Saint Elzéard est à Laval.	
No du lieu : X 212 4380	Type de lieu : Terrain sans usage précis
Coordonnées géographiques (deg. déc. NAD83):	

Responsable du lieu		
Nom	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Propriétaire du lot : 4064301 : Ent. Frigorifique CONGIOMAX Inc. M. Moscato Leonardo	2600, Montée Saint-François,	Y 208 7842

Conditions météo
Ensoleillé avec passages nuageux.

Personnes rencontrées		
Nom	Fonction	Téléphone (poste)
		( )
		( )
		( )
		( )
		( )
		( )

Mode d'identification
But expliqué : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s.o.
Mode d'identification : <input type="checkbox"/> verbale <input type="checkbox"/> preuve de statut

Plainte
---------

Plaignant rencontré :  oui  non  s.o.

**Photos numériques**

Nombre de photos prises : 10      Nombre de photos annexées : 3

Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par moi avec un appareil photo de type STYLUS TOUGH-6000, OLYMPUS LENS 3.6XOPTICAL WIDE ZOOM, 5.0-18.2mm 1:3.5-5.1.

L'original de ces photos a été conservé conformément à la **Directive sur la gestion des photos numériques**.

La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central. Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant :  
(M:) Photosnumerique sur 'Prod.local\Sysapp'

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée de quelque manière, à l'exception des photos

**Autres pièces annexées**

	No.	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input checked="" type="checkbox"/> Plan	1	Photo aérienne 2007 avec photo interprétation pour milieux humides(Atlas Sago)
<input checked="" type="checkbox"/> Carte	1 et 2	Localisation des photos annexées; Empiètement dans le MH#840 sur photo aérienne (2005)
<input checked="" type="checkbox"/> Autre	3 et 4	<b>Unité d'évaluation foncière, copie de la caractérisation Municonsult du MH#840</b>

**Échantillons**

Type	Nature	Nombre de points de prélèvements	Quantité
<input type="checkbox"/> eau			
<input type="checkbox"/> air			
<input type="checkbox"/> sol			
<input type="checkbox"/> matières résiduelles			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses résiduelles			
<input type="checkbox"/> flore			
<input type="checkbox"/> faune			
<input type="checkbox"/> autre, précisez			

**2. Mise en contexte (facultatif)**

Le CRE de Laval effectue le suivi de l'inventaire des milieux humides de la région. Il souhaite savoir si des certificats d'autorisation ont été émis pour la réalisation des travaux effectués dans des milieux humides.

Le MH#840 figure sur la liste des milieux humides pour lesquelles une demande d'information a été envoyée. Sur la liste de milieux humides envoyée par le CRE, nous priorisons d'effectuer des inspections des milieux humides pour lesquelles aucun CA n'a été délivré en vertu de l'article 22 de la LQE, dont le milieu humide #840.

Le MH#840 est un marécage arbustif selon l'étude Municonsult faite pour le compte de la Ville de Laval en 2004, sa superficie à l'époque était de 0.204 ha. Les espèces végétales rencontrées dans le MH #840 sont la Quenouille, Le Saule et le Peuplier. Le remblayage illégal aurait eu lieu récemment d'après l'aspect du remblai. Il aurait été réalisé l'hiver dernier selon le CRE de Laval.

**3. Description de l'inspection**

Je me rends sur les lieux à partir du 4919 Rang Saint-Elzéar. Je passe par l'extrémité ouest du MH#716 qui est un marais à quenouille, je prends des coordonnées GPS à mon passage (Cf. photo#1). Le marais à quenouille qui se trouve sur le lot#2072881 où opère la compagnie Simard et Beaudry s'ouvre sur le MH#840 qui est un marécage arbustif. Je ne remarque pas de remblai récent à mon passage et en m'avancant plus vers le marécage arbustif je constate la présence d'un remblai qui occupe une superficie considérable jusqu'à Montée Saint François Cf. photos#2 et 3. Je prends les coordonnées GPS de l'extrémité sud du remblai.

Date de l'inspection : 2010-08-18	No de gestion documentaire : 7430-13-01-01339-00
-----------------------------------	--

**4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)**

De retour au bureau, je note à l'examen des photos aériennes que le remblai accessible à partir de la Montée Saint-François occupe plus des deux tiers en superficie du lot#4064301 et se prolongerait sur le lot#2072936 au sud touchant ainsi petite superficie du MH#840 dans son extrémité nord est. (Cf. Projection des relevés GPS sur photo aérienne 2005 et photos#2 et 3 en annexes)

**5. Conclusion**

Le remblayage qui a eu lieu sur le lot#4064301 se serait étendu sur le lot#2072936 touchant ainsi une petite superficie à l'extrémité nord est du MH#840.

**6. Recommandations**

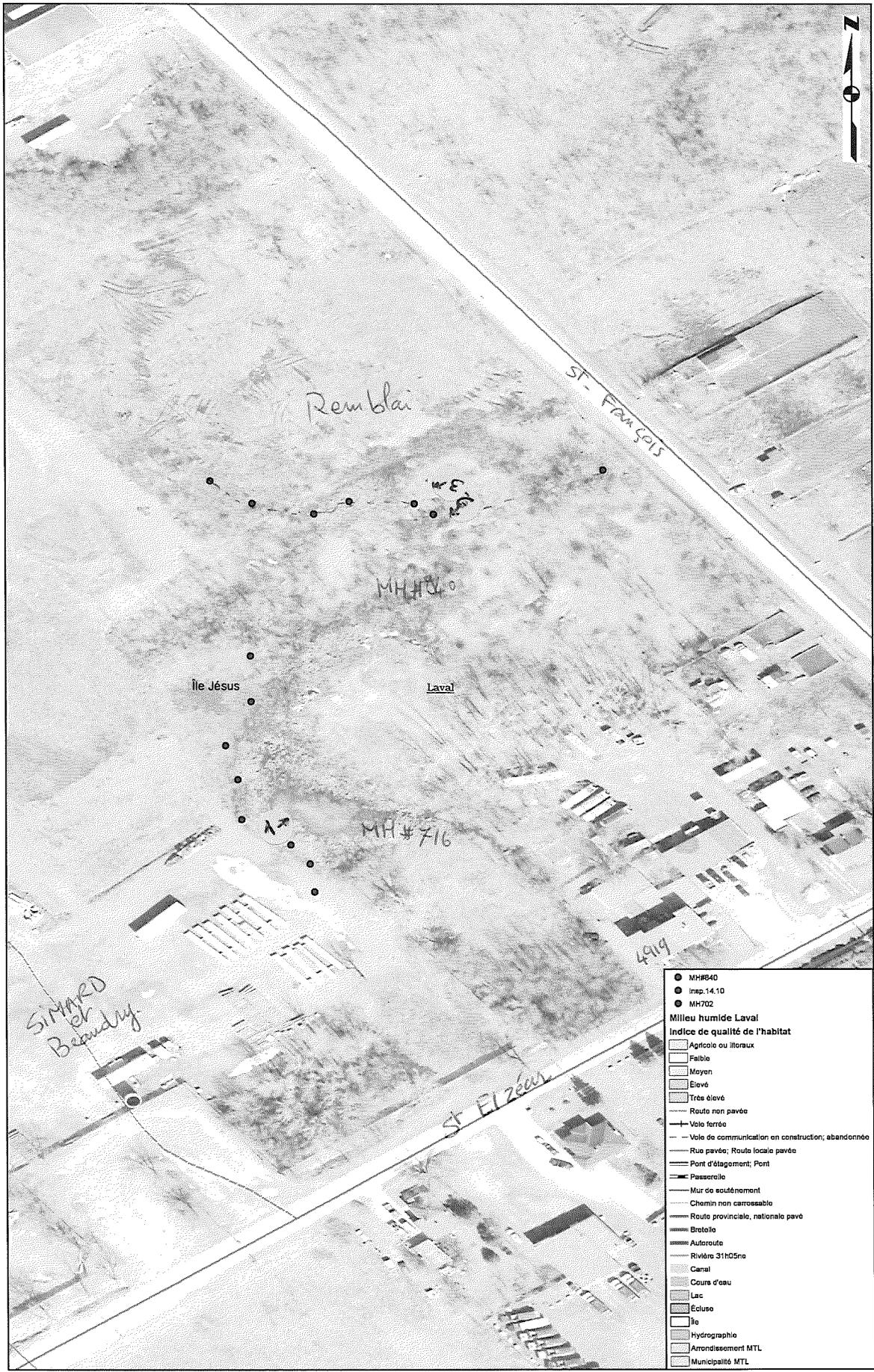
Envoyer une lettre d'information aux propriétaires des lots où un remblayage illégal a eu lieu.

Signature : Salwa Znagui 	Date de rédaction: 2010/10/19      Année/mois/jour
--	---

**7. Vérification du rapport d'inspection**

Approuvé par : <i>Safa Boujida</i>	Fonction :
Signature : 	Date : <i>2010/12/29</i> Année/mois/jour
Commentaires :	

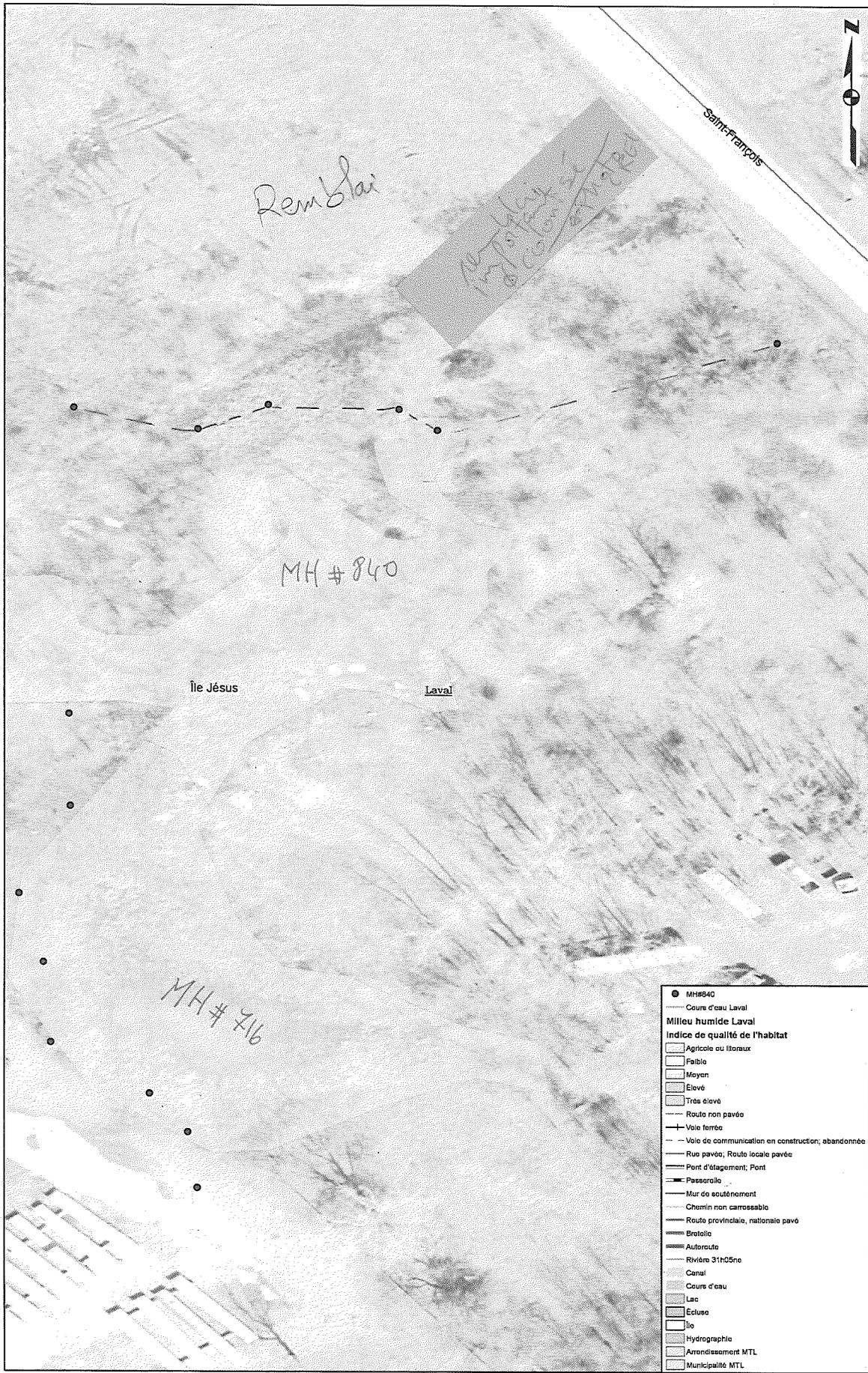
Carte N° ①: Localisation des photos annexées au rapport d'inspection.  
 Informations provenant de la base de données topographique du Québec (2005)



Produit par le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP 2007);  
 Projection UTM NAD83 zone 18N, Ellipsoïde GRS80,  
 Configuré par Jean-Simon Michaud, stagiaire en géomatique.

0 10 20 40 60 80  
 Mètres

MH#840 sur photo aérienne 2005



Produit par le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP 2007);  
 Projection UTM NAD83 zone 18N, Ellipsoïde GRS80,  
 Configuré par Jean-Simon Michaud, stagiaire en géomatique.

0 5 10 20 30 40 Mètres



**Annexe - Photos**

Photo no : 1

Fichier : P8180062.JPG

Description : Milieu humide #716 qui correspond à un marais à quenouilles.



Photo no : 2

Fichier : P8180064.JPG

Description : Remblais semblant assez récent du côté nord est du MH#840.

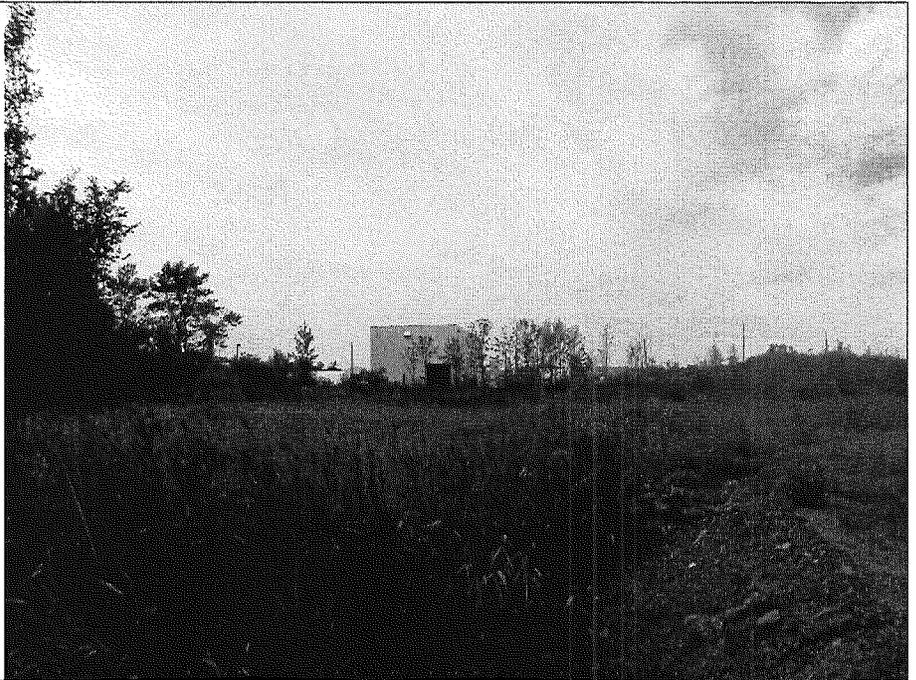


Photo no : 3

Fichier : P8180065.JPG

Description : Autre vue du remblai.

